



L'édito du secrétaire général
Bruno GASPARINI

Sommaire

Edito du SG

Le SNFOCOS, un syndicat national résolument inclusif
P.1

Mobilisation

Contre la fermeture des centres de santé
P.2

Organisation du système de santé

Vers une nouvelle répartition des risques entre AMO et AMC ?
P.3

Prestations sociales

Les coulisses du non-recours aux prestations sociales : un défi économique majeur
P.4

Santé

Déserts médicaux : les pharmaciens à la rescousse pour combler le vide dermatologique
P.5

Bien vieillir

Défis et opportunités dans le grand âge
P.6

LE SNFOCOS, UN SYNDICAT NATIONAL RÉSOLUMENT INCLUSIF



Pour le SNFOCOS, il est plus que temps de revendiquer un avenir inclusif pour tous ! Nous sommes ici pour affirmer haut et fort que chaque personne, peu importe son origine, son genre, son âge ou son handicap, mérite une place dans nos organismes de sécurité sociale. Un monde du travail inclusif n'est pas seulement un idéal, un débat ou une affirmation incantatoire, c'est une impérieuse nécessité, c'est un droit à faire respecter !

Notre résolution : permettre que chaque talent soit reconnu et ait les mêmes chances de réussir. Ce ne doit pas être une douce et naïve utopie, mais une réalité à portée de main si nous agissons ensemble.

Le SNFOCOS se positionne en fer de lance de cette transformation, car l'inclusion ne peut pas être laissée au bon vouloir de chaque organisme. C'est un droit, pas un privilège !

Il est inacceptable d'être victime de discrimination ou d'une perte de chance par maladie, par handicap, ou par décision familiale choisie ou subie. C'est pourquoi, les plans RSE et égalité des chances doivent être de vrais vecteurs d'actions concrètes.

Nos organismes doivent intégrer des pratiques inclusives dans leur culture, et nous serons là pour veiller à ce que cela se réalise !

La diversité est une force. Des équipes diverses sont plus créatives, plus innovantes et plus performantes. Nos organismes doivent assumer d'investir dans l'inclusion, car c'est investir dans leur propre succès.

Le SNFOCOS revendique des formations sur la sensibilisation à la diversité et sur la lutte contre les discriminations. Ensemble, nous devons nous battre pour que chaque salarié ait les moyens de s'épanouir et de contribuer pleinement.

Le SNFOCOS revendique des salaires équitables, des horaires flexibles et des environnements de travail sûrs pour chacun. C'est en défendant ces droits que chaque individu aura la garantie de prospérer, quel que soit son parcours.

Rejoindre le SNFOCOS, c'est unir ses forces pour obtenir un monde du travail inclusif ! Alors ensemble, l'inclusion sera la norme et non l'exception ! C'est votre aspiration, c'est notre combat !



CONTRE LA FERMETURE DES CENTRES DE SANTÉ

Le SNFOCOS continue de se mobiliser contre la fermeture des centres de santé parisiens, de Stalingrad et de Réaumur.

Le 28 janvier, à l'appel des organisations syndicales avait lieu une manifestation devant les locaux de la CRAMIF, pour demander le maintien de l'ensemble des services du centre de Stalingrad.

Nous avons déjà la semaine dernière [relayé la mobilisation](#) à laquelle nous avons participé devant le Cirque d'Hiver à Paris, lors des vœux de Monsieur Fatôme.

Nous vous rappelons que ces centres répondent à la mission première de la sécurité sociale : permettre l'accès aux soins aux assurés sociaux quelques soient leurs moyens.

Les deux centres parisiens menacés de fermeture sont depuis leur création des éléments essentiels de la mission de santé publique de la CRAMIF et de la CPAM, particulièrement à destination des populations les plus précaires et défavorisées.

Nous sommes aussi particulièrement inquiets du sort des personnels de ces centres, menacés de licenciement.

Nous sommes et serons à leurs côtés pour demander le maintien de ces centres.

Nous vous invitons [à signer la pétition dédiée](#).





VERS UNE NOUVELLE RÉPARTITION DES RISQUES ENTRE AMO ET AMC ?

La Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECSS) se penche cette année sur une question cruciale : la répartition des risques entre l'assurance maladie obligatoire (AMO) et l'assurance maladie complémentaire (AMC). Cette initiative vise à améliorer l'efficacité et l'équité du système de santé français.

Répartition des risques : un équilibre à trouver

Actuellement, l'AMO couvre environ 78% des dépenses de santé, laissant 14% à la charge de l'AMC. Cette répartition soulève des questions sur l'équité et l'efficacité du système. La FNMF, France Assureurs et le CTIP ont été entendus pour proposer des solutions visant à optimiser cette répartition.

Financement : des mécanismes à revoir

Le financement de l'AMO repose principalement sur les cotisations sociales et les impôts, tandis que l'AMC est financée par les primes des assurés. En 2023, les dépenses de santé en France ont atteint 250 milliards d'euros, dont 195 milliards couverts par l'AMO et 35 milliards par l'AMC. Les propositions incluent une révision des mécanismes de financement pour une répartition plus équitable des coûts.

Impact sur les assurés : vers une meilleure couverture

Les assurés bénéficient d'une couverture globale grâce à la complémentarité entre AMO et AMC. Cependant, les coûts peuvent varier en fonction des contrats d'AMC. En moyenne, un assuré dépense 600 euros par an pour une assurance complémentaire. Les propositions visent à améliorer cette couverture tout en réduisant les coûts pour les assurés.

Propositions et recommandations : vers une réforme nécessaire

Les acteurs du secteur ont présenté diverses propositions pour améliorer la répartition des risques et le financement de la sécurité sociale. Parmi elles, une augmentation de 5% des contributions de l'AMC pour certains soins spécifiques et une meilleure coordination entre AMO et AMC pour réduire les doublons.

La MECSS continue ses travaux et devrait présenter ses recommandations finales dans les prochains mois. Cette réforme pourrait marquer un tournant dans l'organisation du système de santé français, avec des impacts significatifs pour tous les assurés.

https://www.linkedin.com/posts/assemblee-nationale_la-place-des-organismes-compl%C3%A9mentaires-ugcPost-7288182551444131840-WsHH?utm_medium=ios_app&utm_source=social_share_video_v2&utm_campaign=mail



LES COULISSES DU NON-RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES : UN DÉFI ÉCONOMIQUE MAJEUR

En France, le non-recours aux prestations sociales représente un défi majeur pour les politiques sociales et les finances publiques. Chaque année, des milliards d'euros alloués aux aides sociales ne sont pas réclamés par les personnes éligibles. Ce phénomène, causé par un manque d'information, la complexité des démarches administratives et la peur de la stigmatisation, a des répercussions significatives sur l'efficacité du système de protection sociale.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) joue un rôle crucial dans la lutte contre le non-recours. En tant qu'organisme central de la distribution des prestations sociales, la CAF a mis en place plusieurs initiatives pour sensibiliser les allocataires potentiels et simplifier les démarches administratives. Les campagnes d'information ciblées, les services d'accompagnement personnalisé et l'amélioration de l'accessibilité numérique sont au cœur de cette stratégie.

Les taux de non-recours sont alarmants. Par exemple, pour le Revenu de Solidarité Active (RSA), près de 50 % des personnes éligibles ne réclament pas cette aide essentielle. De même, les aides au logement et les allocations familiales enregistrent des taux de non-recours élevés, ce qui prive de nombreuses familles de ressources cruciales.

Pour contrer ce phénomène, la CAF a lancé plusieurs initiatives innovantes. La simplification des formulaires en ligne, l'automatisation des démarches et l'assistance aux allocataires pour comprendre les critères d'éligibilité sont des mesures essentielles pour encourager les bénéficiaires à réclamer leurs droits. Toutefois, la dématérialisation des procédures doit être accompagnée d'actions d'inclusion numérique pour ne pas exclure les personnes moins à l'aise avec la technologie.

Les évaluations actuelles montrent des limitations importantes. Il est essentiel d'améliorer les méthodologies et la collecte de données pour obtenir une image plus précise de l'étendue du non-recours. Les campagnes de sensibilisation doivent également être renforcées pour atteindre les populations les plus vulnérables.

L'utilisation des données des comptes nationaux (INSEE) est envisagée pour compléter les évaluations actuelles. En 2025, la CAF prévoit d'approfondir ses enquêtes sur le non-recours partiel, de se concentrer sur les plateformes de services et de comparer les données des comptes nationaux avec leurs propres estimations. Explorer les cadres juridiques pour identifier et adresser les activités illicites est également une priorité.

En dépit des efforts continus, la lutte contre le non-recours aux prestations sociales demeure un défi de taille.

DÉSERTS MÉDICAUX : LES PHARMACIENS À LA RESCOURSSE POUR COMBLER LE VIDE DERMATOLOGIQUE

La désertification médicale en France atteint des niveaux critiques, notamment en dermatologie. Face à cette urgence, les pharmaciens se positionnent comme une solution clé grâce à leur maillage territorial unique et leur proximité avec les patients.

En 2022, la France comptait seulement 3.752 dermatologues, soit une densité moyenne nationale de 5,9 pour 100.000 habitants. Cette pénurie est particulièrement marquée dans les zones rurales, où l'accès aux soins spécialisés devient de plus en plus difficile. Les conséquences sont graves : retards dans la détection précoce et le traitement des pathologies dermatologiques, avec jusqu'à 243.000 nouveaux cas de cancer de la peau diagnostiqués chaque année.

Avec plus de 20.000 officines réparties sur tout le territoire, les pharmaciens représentent souvent le premier point de contact pour les patients. Leur rôle s'est élargi ces dernières années, incluant la réalisation de tests rapides d'orientation diagnostique et la participation à des campagnes de vaccination. Ces nouvelles missions démontrent leur capacité à répondre rapidement et efficacement aux besoins de santé publique.

Pour maximiser leur contribution, plusieurs pistes sont envisagées. Tout d'abord, il est crucial d'intégrer des modules de dermatologie dans les programmes de développement professionnel des pharmaciens. Ensuite, favoriser la collaboration avec les dermatologues permettrait une prise en charge coordonnée des patients. De plus, l'utilisation d'outils technologiques, comme des applications et plateformes numériques pour des téléconsultations supervisées par des dermatologues, pourrait grandement améliorer la situation. Enfin, valoriser ces nouvelles missions par des incitations financières, surtout pour les officines en zones rurales, est essentiel.

Cette approche a déjà fait ses preuves dans d'autres pays européens comme l'Allemagne et le Royaume-Uni, où les pharmaciens jouent un rôle actif dans la santé dermatologique. En France, permettre aux pharmaciens d'exercer de nouvelles missions pourrait considérablement réduire les délais de prise en charge et améliorer l'accès aux soins dermatologiques.



DÉFIS ET OPPORTUNITÉS DANS LE GRAND ÂGE

Alors que la population vieillit à un rythme sans précédent, le bien vieillir est devenu une priorité majeure dans les domaines de la santé et de l'assurance-maladie. Le dernier numéro du Journal de la Santé et de l'Assurance-Maladie (JDSAM) de décembre 2024 se penche sur cette question essentielle, offrant des analyses approfondies et des perspectives innovantes pour améliorer la qualité de vie des seniors.

Ce numéro met en avant des sujets cruciaux tels que l'impact des innovations technologiques sur le vieillissement, les nouvelles politiques de soutien aux personnes âgées et les défis juridiques liés à la longévité croissante. Les articles, rédigés par des experts de renom, apportent des éclairages précieux sur les meilleures pratiques et les initiatives prometteuses.

L'inclusion générationnelle est un des axes majeurs abordés. Favoriser les interactions et la solidarité entre les différentes générations permet non seulement d'améliorer la qualité de vie des seniors, mais aussi de renforcer le tissu social. En France, environ 15 % des seniors participent régulièrement à des activités intergénérationnelles, un chiffre en croissance grâce aux initiatives locales et nationales.

Le financement de la vieillesse représente un autre enjeu de taille, soulignant la nécessité d'une planification financière tout au long de la vie. En 2020, les dépenses de soins de longue durée représentaient environ 2,5 % du PIB français, et ce chiffre pourrait atteindre 3,5 % d'ici 2030. Pour anticiper ces coûts, des solutions comme l'épargne dédiée, les assurances spécifiques et les politiques publiques de soutien sont indispensables.

Les consultations virtuelles, ou télémédecine, offrent des opportunités de suivi médical plus accessible et flexible pour les seniors, réduisant ainsi les déplacements et les risques liés aux consultations physiques. Toutefois, il est crucial de garantir que ces services respectent les normes de sécurité et d'éthique.

Les politiques d'assurance spécifiques visent à améliorer la couverture des soins de longue durée et à faciliter l'accès aux services de soutien à domicile, permettant ainsi aux personnes âgées de rester autonomes et en bonne santé le plus longtemps possible. Par ailleurs, l'importance de l'activité physique et sociale est mise en avant. Selon une étude récente, les seniors qui participent à des activités physiques régulières ont une espérance de vie supérieure de 5 ans en moyenne par rapport à ceux qui sont sédentaires.

Enfin, l'adaptation des logements pour les personnes âgées est un aspect crucial. En 2024, le gouvernement français a alloué 500 millions d'euros pour la rénovation des logements des personnes âgées afin d'améliorer leur sécurité et leur confort.

La Grande Course du Grand Paris
se déroulera le 30 mars 2025.



A cette occasion, **le SNFOCOS a décidé de monter une équipe.**

Deux parcours vous sont proposés :
10 km ou 21 km.

Vous êtes membre(s) du SNFOCOS et intéressé(e)s ?

Prenez contact avec José ROBINOT,
au plus tard le 3 février 2025 :

José ROBINOT

Tél. 06 22 39 22 75

Jr.snfocos@gmail.com



Nos Partenaires



AG2R LA MONDIALE



**malakoff
humanis**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS
Contactez les élus ou représentants SNFOCOS
présents dans votre organisme
ou adhérez via le formulaire en ligne sur :
<https://snfocos.org/adherer/>

AGENDA

03/02/2025
Réunion d'échanges
sur le déploiement
de l'outil ARPEGE

18/02/2025
RPN Primes de
fonction

27/02/2025
Bureau National du
SNFOCOS